GROUPE M FONGICIDE

COPPERCIDE WP FONGICIDE

CUIVRE HYDROXYDE Poudre mouillable

COMMERCIAL

FONGICIDE

CAUTION POISON
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 16047 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Cuivre (présent sous forme d'hydrate de cuivre) 50%

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario N0L 1G5

1-800-328-4678

CONTENU NET: 10 kg

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Appliquer le COPPERCIDE à raison de 1,1 à 4,5 kg/ha tel que noté. Le COPPERCIDE peut être vaporisé avec n'importe quel genre d'équipement de pulvérisation. Il peut être utilisé dans des pulvérisateurs à hautes ou à faibles capacités. On n'a besoin d'aucun surfactif additionnel.

Verser lentement le COPPERCIDE dans un réservoir de pulvérisation partiellement rempli d'eau. Les épandeurs-colleurs, les insecticides, les fertilisants, etc., devraient être ajoutés en dernier Le COPPERCIDE est compatible avec les épandeurs-colleurs commerciaux, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme Rotenone et Parathion.

Les directives spécifiques qui suivent sont basées sur des applications générales. Vous devriez toutefois suivre attentivement des recommandations de agronomes locaux en ce qui con- cerne les dates, la fréquence et le nombre de pulvérisations par saison.

MODE D'EMPLOI

HARICOTS - Feu Bactérien et Tache Aréolée: Pour les protéger, effectuer la première pulvérisation lorsque les plantes ont 15 cm de hauteur. Les traiter à des intervalles de 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Employer COPPERCIDE de 2,25 à 3,25 kg/ha selon la gravité de la maladie. Ne pas appliquer moins d'une journée avant la récolte.

CONCOMBRES (de grande culture) - Tache angulaire: appliquer le fongicide une fois par semaine dès que les plantes commencement à produire des tiges rampantes. Employer le fongicide à raison de 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne jamais mettre moins d'une journée avant le récolte.

PIMENTS - Tache bactérienne: Lorsque les piments sont menacés par cette maladie, en appliquer de 2,25 à 3,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 14 jours, selon la gravité de la mal- adie. Ne jamais utiliser moins d'une journée avant la récolte.

POMME DE TERRE - Brûlure alternarienne et mildiou: Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à avant la récolte. Utiliser COPPERCIDE à 1,1 - 2,25 kg/ha, selon la densité du feuillage, combiné avec 1,75 à 2,25 kg de Mancozeb par hectare. On peut appliquer COPPERCIDE à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas l'appliquer moins d'une journée avant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE - Tache cercosporéenne: Commencer à les pulvériser lorsque la maladie les menace et effectuer 4 ou 5 pulvérisations. Pulvériser le fongicide à des inter- valles de 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques, à raison COPPERCIDE 2,25 à 4,5 kg/ha en tenant compte de la gravité de la maladie. On vous conseille d'y ajouter une bonne huile de pulvérisation agricole non herbicide à raison de 4,5 litres/ha. Pour obtenir des instructions spécifiques, consulter l'agronome de votre région. Ne pas appliquer ce fongicide moins d'une journée avant la récolte.

TOMATES - Tache bactérienne: Lorsqu'elles sont menacées par cette maladie, appliquer le fongicide à raison de 2,25 kg/ha à des intervalles de 7 à 10 jours, ou plus souvent quand la maladie est grave. Ne pas traiter moins d'une journée avant la cueillette. On doit combiner le fongicide avec 1,75 à 2,25 kg/ha de Maneb (80% composé actif) ou de Mancozeb (80% composé actif). Ne jamais utiliser cette solution moins de 7 jours avant la récolte si elle contient du Maneb ou Mancozeb.

Plants de tomate et de piment de serre destinés au repiquage

TRAITEMENTS CONSEILLÉS

CULTURE	MALADIE	DOSE	REMARQUES
Tomate (plants	Tache	2,25 kg	* Pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois sur une
de serre	bactérienne	de produit	période de 4 semaines avant le repiquage.
destinés au		par hectare	* Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les
repiquage)			7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.
			* Il est conseillé d'associer le COPPERCIDE avec du manèbe; utiliser celui-ci seul ou en association avec du zinc
			(80% de compose actif) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha.
			* Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.
			* Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants
			résistant aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.
			* Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.
Piment (plants	Tache	2,25 kg de	* Pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25 kg/ha, tous les 5 jours au besoin, jusqu'à un maximum de 5 fois
de serre	bactérienne	produit par	sur une période de 4 semaines avant le repiquage.
destinés au		hectare	* Après le repiquage dans le champ, quand la maladie menace, pulvériser du COPPERCIDE à la dose de 2,25
repiquage)			kg/ha, tous les 7 à 10 jours, selon la gravité de la maladie.
			* Ne pas traiter la culture moins de 1 jour avant la récolte.
			* Porter des vêtements de protection, y compris une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant
			aux produits chimiques, quand on manipule ou pulvérise le produit.
			* Ne PAS rentrer dans la zone traitée moins de 24 heures après le traitement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Emmagasiner dans un endroit frais, sec et aéré, loin de la nourriture humaine ou animale. Garder à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après l'avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les porter à nouveau. Éviter de respirer le produit en poudre ou pulvérisé. Ne pas contaminer les aliments ni la nourriture des animaux. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife à www.croplife.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Fongicide de COPPERCIDE, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide de COPPERCIDE et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- * Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide de COPPERCIDE ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- * Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- * Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- * Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- * Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- * Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau₃ enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

S'il s'agit des yeux,garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

- 1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.
- 3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.